



label vert

La consommation énergétique des bâtiments, essentiellement liée aux besoins en chauffage, représente près de 50% des combustibles fossiles utilisés en Suisse.

C'est pourquoi, depuis 2008 déjà, notre association a fait de la gestion énergétique des bâtiments une priorité. Faisant œuvre de pionnière, elle a mis en place le programme Label Vert qui a pour objectif de garantir une gestion énergétique systématique du parc immobilier. Il prévoit des mesures pouvant être appliquées à large échelle et qui sont propres à générer d'importantes économies d'énergies et de ressources naturelles dans le cadre de la gestion des immeubles.

Nos membres, en leur qualité de gérants d'une part importante du parc immobilier genevois, ont en effet un rôle primordial à jouer.

Le **Label Vert** est la garantie d'une gestion durable et économe en énergie du parc immobilier par des professionnels de l'USPI Genève.

Fondée en 1879, notre Association professionnelle regroupe une quarantaine de maisons actives notamment dans la gérance, le courtage, l'expertise, la promotion et le conseil immobilier. Pour être admis, nos membres doivent répondre à des conditions sélectives se rapportant notamment à leur savoir-faire, leur réputation et leur santé financière. La liste des membres de l'USPI Genève est tenue à jour sur www.uspi-geneve.ch.

uspi⁺genève

union suisse des professionnels de l'immobilier

Le Label immobilier

www.uspi-geneve.ch



USPI Genève · Tél. 022 715 02 20 · info@uspi-geneve.ch



label vert



uspi⁺genève

union suisse des professionnels de l'immobilier

Le Label immobilier

www.uspi-geneve.ch

Economies d'électricité

La consommation d'électricité des communs d'immeubles représente près de 12% de la consommation d'électricité totale du Canton de Genève. Le potentiel d'économie d'énergie lié au parc immobilier genevois est donc important.

La première action proposée par le Label Vert consiste à assainir l'éclairage des communs d'immeubles, notamment en installant des détecteurs de présence sur les luminaires existants ou des luminaires avec détecteur intégré. Ces mesures permettent d'économiser jusqu'à 80% de l'électricité consommée dans ce contexte.

Fort du succès rencontré par cette première mesure, ce programme a été étendu aux consommations des ascenseurs, des buanderies, de la ventilation ou encore des pompes de circulation.



Economies d'énergie thermique

Ce programme a pour objectif de diminuer les besoins en combustibles pour le chauffage et l'eau chaude, en optimisant la gestion des installations techniques (chaufferies) des immeubles grâce à la conclusion de contrats à la performance avec les chauffagistes.

L'expérience a démontré que cette mesure permettait d'économiser en moyenne plus de 10% de la consommation de combustibles, ce qui en fait l'une des mesures les plus efficaces en termes de coût/kWh économisé.

Toutes les mesures propres à diminuer l'Indice de dépense de chaleur (IDC), qui est l'indicateur de la consommation d'énergie d'un bâtiment, telles que notamment le changement des fenêtres ou l'isolation des façades, seront encouragées et valorisées dans le cadre du Label Vert.



Charte des travaux

Cette Charte est applicable dans le cadre des travaux d'entretien et de rénovation courants d'un bâtiment. Son objectif est de garantir que la régie mène systématiquement une réflexion sur les conséquences énergétiques et environnementales des travaux réalisés sous sa responsabilité et qu'elle émette des recommandations adéquates aux propriétaires dans ce contexte.

Grâce à la mise en place de ce programme, la régie s'engage à proposer aux propriétaires les alternatives les plus respectueuses de l'environnement, de la santé des occupants et de la gestion des ressources naturelles.

